



HORAIRES ATYPIQUES

Prévention des risques liés aux horaires atypiques



Objectifs

- ▶ Informer
- ▶ Prévenir
- ▶ Conseiller



Programme et contenu

- ▶ Qu'est-ce que des horaires atypiques ? Définition
- ▶ Quels sont les différents risques qu'ils vont engendrer pour la santé du salarié mais aussi pour l'employeur ?
- ▶ Comment en prévenir les effets indésirables ?
- ▶ Point juridique / Obligation de l'employeur



Inscriptions

Planning et inscriptions sur notre site <http://www.asstv86.fr/> en cliquant sur « S'inscrire aux Vendredis de la Prévention » depuis la page d'accueil.



Public

Salariés, employeurs, représentant des salariés, membres du CSE



Date

Le 15 avril 2022

De 14h00 à 16h00



Lieu

Fédération du bâtiment
26 rue Salvador Allende
86000 POITIERS
(*Salle Augé*)



Coût

Inclus dans les cotisations habituelles de l'entreprise



Intervenants

Infirmières en Santé Travail



Contact

p.prevention@asstv86.fr